

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE AUDET**

À LA SÉANCE **ORDINAIRE ET RÉGULIÈRE** DU CONSEIL DE CETTE MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL, LUNDI LE **1 MAI 2023** À 20h00 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS:

Siège #1 - Marthe Bélanger
Siège #2 - Samuel Bédard
Siège #4 - André Béliveau
Siège #5 - Stéphanie Leblanc
Siège #6 - Byanca Bouffard

ET/SONT ABSENTS:

Siège #3 - Germain Fortin

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE **MME DANIÈLE PROVENCHER**, MAIRESSE.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE **MME FRANCE LAROCHELLE** EST PRÉSENTE ET ASSUME LE SECRÉTARIAT.

1 - QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse constate le quorum et annonce l'ouverture de la séance.

2023-05-112

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
ET RÉSOLU

QUE le projet d'ordre du jour ci-dessous soit adopté.

1 - QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Adoption des comptes

5.2 - Dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2023

5.3 - Suivi des rencontres, réunions et dossiers municipaux présentés par la mairesse

5.4 - Élection municipale partielle du 7 mai 2023

5.5 - Attribution des responsabilités pour le conseiller du siège 2

5.6 - Formations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

5.6.1 - Le comportement éthique et Les rôles et responsabilités des élu(e)s

5.7 - Dépôt du formulaire "Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil"

5.8 - Élection partielle 2023 - Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport de dépense » (DGE-1038)

5.9 - Avis de motion et présentation – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

5.10 - Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022

5.11 - Terminaison d'emploi de l'employé numéro 299

5.12 - Demande de service - Entretien des pelouses des terrains de la municipalité

6 - RÉSEAU ROUTIER

6.1 - Suivi réseau routier (conseiller André Béliveau)

6.1.1 - Travaux de rechargement granulaire

6.1.2 - Installation des bornes de repérage

6.1.3 - Pavage Orichefqui - Travaux pour réfection d'un trottoir

6.2 - TECQ - Ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour les travaux de remplacement de ponceaux

6.3 - Dépôt des offres de tarification – Équipements en voirie et fournitures de matériaux granulaires

6.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA)

6.5 - Entretien sentier pédestre

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 - Recherche en eau - Forage exploratoire

7.2 - Collecte des encombrants - 9 mai 2023

7.3 - Collecte des boues de fosses septiques - 2 au 9 juin 2023

7.4 - Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) - 6 au 9 juin 2023

7.5 - Compost des boues de fosses septiques

7.6 - Appui - Encadrement de l'utilisation des biosolides

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 - Demande d'appui de la MRC des Maskoutains - Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ministère de la Culture et des Communications - Assurances

8.2 - Ville de Lac-Mégantic - Demande concernant l'événement sportif Canadaman / Canadawoman

8.2.1 - Autorisation de passage - Canadaman / Canadawoman

8.2.2 - Demande financière pour l'événement Canadaman / Woman 2023

8.2.3 - Autorisation budget - Activités dans la Municipalité de Audet

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Suivi loisirs et culture (conseillère Stéphanie Leblanc)

9.2 - Service d'animation estivale - Embauche animateur et accompagnateur

9.3 - Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Demande de soutien financier au programme En Estrie, ça bouge! édition été-automne 2023

9.4 - Inauguration officielle - Jeux d'eau

10 - CORRESPONDANCE

11 - VARIA

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-05-113

3.1 - Séance ordinaire du 3 avril 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil présents déclare avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 3 avril 2023 et en avoir pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
ET RÉSOLU

QUE la dispense de lecture soit accordée pour le procès-verbal du 3 avril 2023 et que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions de 20h06 à 20h19.

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2023-05-114

5.1 - Adoption des comptes

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu la liste des comptes à payer;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard
ET RÉSOLU

QUE la liste de comptes à payer en date du 27 avril 2023 soit acceptée et payée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 - Dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2023

La mairesse et les conseillers ont reçu en même temps que le projet d'ordre du jour, la liste des dépenses récurrentes pour le mois d'avril 2023.

5.3 - Suivi des rencontres, réunions et dossiers municipaux présentés par la mairesse

Madame la mairesse, Danièle Provencher présente un résumé au conseil de la Municipalité de Audet des différentes rencontres, réunions ainsi que des dossiers de la municipalité et de la MRC du Granit pour le mois d'avril 2023.

5.4 - Élection municipale partielle du 7 mai 2023

Le 7 avril dernier, la fin des mises en candidature avait lieu. Monsieur Samuel Bédard a été proclamé élu au poste de conseiller numéro 2. La Municipalité de Audet salue son élection et lui souhaite succès dans son mandat.

2023-05-115

5.5 - Attribution des responsabilités pour le conseiller du siège 2

CONSIDÉRANT QU'avec le consentement du conseiller, Monsieur Samuel Bédard, la mairesse désire effectuer une répartition des tâches et confier à celui-ci un dossier afin qu'il y ait toujours un suivi ;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller devra voir à prendre les informations nécessaires pour ensuite les transmettre à la table du conseil pour décision ;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
ET RÉSOLU

QUE le dossier "Voirie municipale" soit remis au conseiller du siège 2, Monsieur Samuel Bédard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-116

5.6 - Formations de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

5.6.1 - Le comportement éthique et Les rôles et responsabilités des élu(e)s

ATTENDU QUE le projet de loi no 49 est désormais sanctionné et officiellement appelé Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives;

ATTENDU QUE la nouvelle Loi apporte des modifications qui impactent les élus.es municipaux, mais aussi la formation obligatoire "Le comportement éthique"

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : le conseiller André Béliveau
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à inscrire le conseiller, Monsieur Samuel Bédard pour les formations données par la Fédération québécoise des municipalités « Les rôles et responsabilités des élu(e)s » et « Le comportement éthique », et ce, en formule autoapprentissage.

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise le paiement pour lesdites inscriptions aux formations, et ce, au montant de 522,00 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.7 - Dépôt du formulaire "Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil"

Selon la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, art. 357 et art. 358, tout membre du conseil d'une municipalité doit chaque année, déposer le formulaire intitulé « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

Dépôt du formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » par l'élu suivant :

M. Samuel Bédard, conseiller # 2

5.8 - Élection partielle 2023 - Dépôt des formulaires « Liste des donateurs et rapport de dépense » (DGE-1038)

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil de la Municipalité de Audet les formulaires DGE-1038 – Liste des donateurs et rapport de dépense, dans le cadre de la campagne électorale relative à l'élection partielle du 7 mai 2023.

5.9 - Avis de motion et présentation – Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, un projet de règlement numéro 373 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire est déposé et présenté en conseil.

Madame la conseillère, Byanca Bouffard présente le projet de règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Avis de motion

La conseillère, Madame Byanca Bouffard, donne avis de motion de la présentation d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et devant être adopté lors d'une session ultérieure.

5.10 - Dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil de la Municipalité de Audet le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022.

Aucune question n'est posée en regard de ce document.

2023-05-117

5.11 - Terminaison d'emploi de l'employé numéro 299

ATTENDU QUE le 5 décembre 2022, la Municipalité a procédé à l'embauche de l'employé numéro 299;

ATTENDU QUE depuis, la Municipalité a revu ses besoins et qu'elle ne souhaite plus conserver les services de cet employé;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Audet met fin à l'emploi de l'employé numéro 299 en date du 1er mai 2023

QUE la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à informer l'employé et à lui verser toutes les sommes dues suite à la fin de son emploi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-118

5.12 - Demande de service - Entretien des pelouses des terrains de la municipalité

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise la demande de service pour l'entretien des pelouses des terrains de la municipalité, et ce, pour la saison 2023.

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise les frais pour l'envoi d'un publipostage pour ladite demande de service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6 - RÉSEAU ROUTIER

6.1 - Suivi réseau routier (conseiller André Béliveau)

2023-05-119

6.1.1 - Travaux de rechargement granulaire

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise les travaux de rechargement granulaire, et ce, avant de faire les travaux d'épandage de chlorure de calcium, et ce, pour un budget de 40 000,00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-120

6.1.2 - Installation des bornes de repérage

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Drolet offre la possibilité de partager sa main-d'œuvre ainsi que ses équipements de voirie à la Municipalité de Audet;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet demande à la Municipalité de Lac-Drolet un employé de voirie afin de faire l'installation des bornes de repérage, et ce, avec l'inspecteur municipal de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-121

6.1.3 - Pavage Orichefqui - Travaux pour réfection d'un trottoir

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Audet a pris connaissance du devis numéro 1105 en date du 25 avril 2023 de Pavage Orichefqui pour la réfection d'une partie d'un trottoir sur la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise lesdits travaux, et ce, au montant de 1 575,00 \$ (plus les taxes applicables).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-122

6.2 - TECQ - Ouverture des soumissions pour l'appel d'offres public pour les travaux de remplacement de ponceaux

ATTENDU QUE la Municipalité de Audet a présenté une programmation des travaux version no 3 au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Audet a autorisé lors de la séance de conseil du 27 mars dernier l'appel d'offres public pour des travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Lachance et Bouchard;

ATTENDU QUE le 20 avril dernier les soumissions reçues ont été ouvertes conformément à la loi;

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur exp a vérifié chacune des soumissions reçues et a transmis à la Municipalité de Audet l'analyse de celle-ci, et ce, en date du 21 avril 2023;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Lafontaine & Fils Inc.;

ATTENDU QUE le prix soumis par Lafontaine & Fils Inc. est de 581 619,99 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Audet octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Lafontaine & Fils Inc. pour les travaux de remplacement de ponceaux sur les chemins Lachance et Bouchard; mais conditionnel à l'acceptation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et par le ministère des Transports de la programmation des travaux version no 3 soumise dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6.3 - Dépôt des offres de tarification – Équipements en voirie et fournitures de matériaux granulaires

Dépôt de la liste des prix des équipements et des différents services ainsi que les

matériaux granulaires que les entrepreneurs offrent pour l'entretien du réseau routier municipal pour l'année 2023.

2023-05-123

6.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration (PPA)

ATTENDU QUE dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale -Volet projets particuliers d'amélioration pour l'année 2023 pour des travaux d'amélioration de la chaussée du chemin Vallerand le total demandé par la Municipalité comme subvention au programme d'aide est de 35 000 \$ pour un coût des travaux au montant de 40 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau
APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la confirme que les rues pour lesquelles une aide financière est demandée sont de responsabilité municipale et que les travaux sont de nature admissible au programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale et autorise ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-124

6.5 - Entretien sentier pédestre

ATTENDU QUE le travailleur autonome, Monsieur Marcel Bilodeau accepte de faire l'entretien du sentier pédestre pour la saison 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard
ET RÉSOLU

QUE l'entretien du sentier pédestre soit fait par le travailleur autonome, Monsieur Marcel Bilodeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7 - HYGIÈNE DU MILIEU

2023-05-125

7.1 - Recherche en eau - Forage exploratoire

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de recherche en eau souterraine de la Municipalité de Audet, LNA Hydrogéologie Environnement, firme mandatée par la municipalité, a demandé des soumissions pour obtenir les services d'un entrepreneur en puits forés afin d'effectuer des travaux de forage exploratoire;

ATTENDU QUE LNA a consulté et analysé les soumissions reçues et recommande à la Municipalité de Audet d'octroyer le mandat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Puits du Québec inc.

ATTENDU QUE le prix soumis par Les Puits du Québec inc. est de 29 433,60 \$ (taxes incluses);

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : le conseiller André Béliveau
ET RÉSOLU

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Audet octroie ledit contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Les Puits du Québec inc. au montant de 29 433,60 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 - Collecte des encombrants - 9 mai 2023

Madame la mairesse, Danièle Provencher informe que la collecte des encombrants aura lieu sur le territoire de la Municipalité de Audet le 9 mai prochain.

7.3 - Collecte des boues de fosses septiques - 2 au 9 juin 2023

Madame la mairesse, Danièle Provencher informe que la vidange des boues de fosses septiques aura lieu sur le territoire de la Municipalité de Audet du 2 au 9 juin prochain.

7.4 - Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) - 6 au 9 juin 2023

Madame la mairesse, Danièle Provencher informe que la collecte des résidus domestiques dangereux (RDD) aura lieu sur le territoire de la Municipalité de Audet du 6 au 9 juin prochain.

2023-05-126

7.5 - Compost des boues de fosses septiques

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc
APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise le transport par l'entrepreneur Excavation P. Boucher afin de faire livrer trois (3) camions de compost des boues de fosses septiques pour la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-127

7.6 - Appui - Encadrement de l'utilisation des biosolides

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Lotbinière, par sa résolution numéro 012-01-2023, concernant l'encadrement de l'utilisation des biosolides, qui se lit comme suit:

ATTENDU QUE les élus du conseil de la MRC de Lotbinière ont été interpellés par les récents reportages sur l'utilisation de biosolides diffusés sur Radio-Canada à La Semaine verte et à Enquête compte tenu qu'ils sont eux-mêmes responsables d'équipements de traitement des eaux municipales sur un territoire dont l'agriculture est omniprésente;

ATTENDU QUE ces reportages font état que certains biosolides semblent importés des États-Unis et qu'ils seraient contaminés avec des PFAS, aussi appelés contaminants éternels;

ATTENDU QUE le volume de ces biosolides est immense et qu'il représente un défi de gestion important pour le monde municipal, il y a lieu d'amorcer une sérieuse réflexion sur leur gestion afin d'éviter que ces derniers ne soient dirigés vers l'incinération ou l'enfouissement;

ATTENDU QUE la valeur fertilisante de ce produit est indéniable, surtout en cette période d'instabilité politique, avec la volatilité actuelle du coût des engrais qui affecte les producteurs agricoles de la MRC de Lotbinière et du Québec en entier;

ATTENDU QUE les volumes de biosolides produits au Québec seraient suffisants et qu'ils sembleraient être de meilleure qualité, il y aurait lieu d'interdire l'importation de biosolides étrangers et de se concentrer sur une utilisation sécuritaire des biosolides locaux;

ATTENDU l'utilisation sécuritaire des biosolides du Québec passe par une bonne analyse des produits générés et par la fixation de seuils de PFAS et de tout autre composé non souhaitable à ne pas dépasser, voir les interdire tout simplement s'ils causent un risque;

ATTENDU QUE la fixation de seuils pourrait être couplée à une documentation des sources industrielles potentielles de PFAS dans la province afin de réduire le risque pour nos terres agricoles;

ATTENDU QUE trois ordres professionnels représentant les chimistes, les agronomes et les vétérinaires ont des préoccupations similaires à celle de la MRC de Lotbinière et appellent la population et le gouvernement « à la plus grande vigilance » ainsi qu'à des actions rapides;

ATTENDU QUE le ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charette, a confirmé que la réglementation concernant les biosolides sera modifiée dans les prochaines semaines afin de l'encadrer plus étroitement « pour s'assurer qu'on ne compromette pas l'intégrité de nos terres agricoles et qu'on ne menace pas la santé humaine »;

Il est proposé par Monsieur Robert Samson, appuyé par Madame Huguette Charest et résolu:

- - de demander au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides;
 - de réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole comme la MRC de Lotbinière afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance;
 - de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;
 - de transmettre une copie de la présente résolution à notre députée provinciale, Madame Isabelle Lecours, ainsi qu'au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charrette.

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Samuel Bédard

APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Audet appuie la MRC Lotbinière dans sa volonté:

- de demander au ministre de l'Environnement du Québec, Monsieur Benoit Charrette, d'agir pour arrêter l'importation de biosolides étrangers et de donner rapidement suite à ses engagements de modifier le cadre réglementaire de l'utilisation des biosolides;
- de réitérer au ministre l'importance de l'utilisation sécuritaire des biosolides produits au Québec pour des MRC à caractère agricole comme la MRC de Lotbinière afin que ce dernier n'empêche pas l'utilisation de ces produits indépendamment de la provenance;
- de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC du Granit, aux municipalités locales de notre territoire ainsi qu'à la FQM et à l'UMQ pour appui;
- de transmettre une copie de la présente résolution à nos députés provinciaux, monsieur François Jacques et monsieur Samuel Poulin, au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, monsieur Benoit Charrette, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, monsieur Steven Guilbeault ainsi qu'à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, madame Marie-Claude Bibeau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 - Demande d'appui de la MRC des Maskoutains - Bâtiments patrimoniaux dans un plan d'implantation et d'intégration architecturale – Ministère de la Culture et des Communications - Assurances

**8.2 - Ville de Lac-Mégantic - Demande concernant l'événement sportif
Canadaman / Canadawoman**

2023-05-128

8.2.1 - Autorisation de passage - Canadaman / Canadawoman

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic et Endurance Aventure organisent un triathlon extrême et un triathlon SPRINT les 1er et 2 juillet prochain ;

ATTENDU QUE les participants le 2 juillet emprunteront en vélo plus de 180 km de route et à la course quelques kilomètres sur les routes;

ATTENDU QUE les participants le 1er juillet emprunteront en vélo la route 263 de la Baie-des-Sables à Piopolis;

ATTENDU QUE le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

ATTENDU QUE les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers.

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

APPUYÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc

ET RÉSOLU

QUE les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser le triathlon extrême CANADAMAN/CANADAWOMAN à circuler sur le parcours déterminé par Endurance Aventure qui traverse dans la Municipalité de Audet les 1er et 2 juillet prochains;

QUE cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-129

8.2.2 - Demande financière pour l'événement Canadaman / Woman 2023

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Audet a pris connaissance de la demande d'aide financière de la Ville de Lac-Mégantic en date du 21 avril dernier dans le cadre de l'événement sportif Canadaman/ Canadawoman - Édition 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller André Béliveau

APPUYÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Audet paye une souscription au montant de 250,00\$ pour soutenir l'organisation de l'événement CanadaMan/Woman et que le chèque soit libellé au nom de la Commission des sports et de loisirs de Lac-Mégantic.

QUE la dépense soit payée à partir des sommes disponibles au poste budgétaire 02-620-00-002 « Comité plan de développement».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-130

8.2.3 - Autorisation budget - Activités dans la Municipalité de Audet

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

APPUYÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet autorise un budget de 250,00\$, et ce, afin d'organiser une activité dans la municipalité lors du triathlon extrême Canadaman / Canadawoman qui se tiendra le 2 juillet prochain.

QUE le conseil de la Municipalité de Audet demande au service incendie de la municipalité qu'un pompier soit autorisé à faire la sécurité lors de l'événement au coin de la route 204 et le chemin du Lac-Drolet et qu'un autre pompier apporte un camion incendie à l'entrée du village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - LOISIRS ET CULTURE

9.1 - Suivi loisirs et culture (conseillère Stéphanie Leblanc)

2023-05-131

9.2 - Service d'animation estivale - Embauche animateur et accompagnateur

ATTENDU QUE la Municipalité de Audet a accepté, à la demande du comité de l'O.T.J, de prendre en charge la gestion administrative du service d'animation estivale (SAE) pour la saison 2023;

ATTENDU QUE la conseillère, Madame Stéphanie Leblanc et la coordonnatrice du SAE, Madame Amy Quirion ont effectué les entrevues pour le SAE;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Stéphanie Leblanc

APPUYÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Audet procède à l'embauche de Madame Arianne Richard à titre d'animatrice pour le Service d'animation estivale (SAE), et ce, pour une durée déterminée qui prendra fin au plus tard à la fin de la saison estivale du SAE 2023.

QUE la Municipalité de Audet procède à l'embauche de Madame Élyzabeth Grégoire à titre d'accompagnatrice pour le Service d'animation estivale (SAE), et ce, pour une durée déterminée qui prendra fin au plus tard à la fin de la saison estivale du SAE 2023.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit et elle est, par les présentes, autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité de Audet, les contrats de travail à durée déterminée entre la Municipalité de Audet et Mesdames Arianne Richard et Élyzabeth Grégoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-05-132

9.3 - Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Demande de soutien financier au programme En Estrie, ça bouge! édition été-automne 2023

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Audet a pris connaissance de la demande déposée dans le cadre du programme En Estrie, ça bouge;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Audet approuve ladite demande d'assistance financière et autorise sa signature par la conseillère, Madame Stéphanie Leblanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.4 - Inauguration officielle - Jeux d'eau

Vous êtes invité à participer à l'inauguration officielle de l'aménagement des jeux d'eau qui aura lieu le samedi 17 juin à 14 h au terrain de l'O.T.J, et ce, lors de la fête famille.

2023-05-133

10 - CORRESPONDANCE

ATTENDU QU'une liste de la correspondance reçue au bureau municipal entre le 30 mars et 25 avril 2023 a été remise à chaque membre du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Byanca Bouffard

APPUYÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
ET RÉSOLU

QUE la correspondance soit archivée et qu'il y soit donné suite selon les instructions du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - VARIA

12 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a eu une période de questions de 20h51 à 21h07.

2023-05-134

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marthe Bélanger
APPUYÉ PAR : le conseiller André Béliveau
ET RÉSOLU

QUE la séance du conseil de ce 1er mai 2023 soit levée. Il est 21 heures 08 minutes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Les résolutions 2023-05-112 à 2023-05-134, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Je, Danièle Provencher, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Danièle Provencher
Mairesse

France Larochelle
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, France Larochelle, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Audet certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles ou aux surplus accumulés pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites dans les listes de comptes sont projetées et approuvées session tenante.

France Larochelle
Directrice générale / greffière-trésorière

